ABAQUES IMMO
Société civile immobilière
Au capital de 600 euros
Siège social : 3 rue du Casse
31240 SAINT-JEAN
533 502 290 RCS TOULOUSE
Ci-après la « *Société* »

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-trois septembre,
A quinze heures,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Gérance.

Sont présents :

- Monsieur Stéphane GAMBIER, propriétaire de 30 parts, ci trente parts,
- Monsieur Frédéric ANDRÉ, propriétaire de 30 parts, ci trente parts.

Total des parts des associés présents : 60 parts sur les 60 parts composant le capital social.

Monsieur Stéphane GAMBIER préside la séance en qualité de co-Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport du Gérant ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et mise à jour corrélative de l'article 5 des Statuts ;
- Suppression des dispositions statutaires uniquement relatives à la constitution de la Société ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport du Président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, décide de transférer le siège social du 3 rue du Casse, 31240 SAINT-JEAN, au 11 Place Pasteur, 81500 LAVAUR, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - MISE A JOUR DES STATUTS - SUPPRESSION DES DISPOSITIONS STATUTAIRES UNIQUEMENT RELATIVES A LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE

L'assemblée générale, comme conséquence de la résolution qui précède et s'agissant d'articles relatifs à la constitution de la société uniquement, décide de supprimer purement et simplement les sous titres « POUVOIRS », « PUBLICITE » et « PERSONNALITE MORALE » de l'article 26 des Statuts, et d'en modifier l'article 5 « Siège social » comme suit :

*« **ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL***

Le siège social de la Société est fixé au 11 Place Pasteur, 81500 LAVAUR. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les co-Gérants et les associés présents.

Monsieur Stéphane GAMBIER
Gérant et Associé

Signé par Stéphane GAMBIER
Le 23 sept. 2025

Signed with Universign doc_GVnX tx_D2V3D2Ae2dZm

Monsieur Frédéric ANDRÉ
Gérant et Associé

Signé par Frédéric ANDRE
Le 23 sept. 2025

Signed with Universign doc_GVnX tx_D2V3D2Ae2dZm